



Situation Report

Date Issued: 7 November 2008

Author: Moussa Diaw*

Distribution: General

Contact: addisababa@issafrica.org

Les relations franco-africaines : changement et continuité ?

Introduction

Les relations entre la France et l'Afrique sont marquées par la doctrine gaullienne qui s'inscrivait dans une logique de puissance dont le socle était la préservation des liens privilégiés avec les nouveaux Etats indépendants, notamment francophones. Confortée par des ambitions diverses, entre autres, géopolitiques et diplomatiques, la France a entretenu une relation quasi fusionnelle avec ces Etats qui attendaient tout de Paris. Ce cadre se fonde sur des rapports personnalisés avec les dirigeants africains ou la « Françafrique »¹ et constitue un outil indispensable pour la France afin de pérenniser son influence sur le continent, au lendemain de la seconde guerre mondiale.²

Cette vocation se confirme dans les années soixante-dix par les propos tenus par le ministre français des affaires étrangères, Louis de Guiringaud : « L'Afrique est le seul continent qui soit à la mesure de la France, à la portée de ses moyens. Le seul où elle peut encore avec 500 hommes, changer le cours de l'Histoire ».³ En effet, les atouts des relations africaines de la France se mesurent, pour cette dernière, en termes de soutiens diplomatiques au sein des Nations Unies, d'évaluation de ses capacités militaires, de préservation des attaques à l'époque contre ses essais nucléaires et problèmes de décolonisation. Ainsi, il conviendrait de protéger cette zone continentale de prédominance française en la maillant par un faisceau de relations qui passent par la zone franc, les accords de défense, les sommets franco-africains et la francophonie.

Aujourd'hui, ce type de relations, ambiguës et obsolètes, est décrié aussi bien par les nouvelles élites africaines que par certains responsables français, qui souhaitent une moralisation de cette politique et surtout une gestion transparente et rationnelle. Daniel Bourmaud parle de la nécessité d'une « africanisation de la politique africaine » de la France, en ce sens qu'elle n'a pas à remplacer les pouvoirs africains mais plutôt à s'adosser à eux pour mieux affronter la complexité du monde de l'époque.⁴

Sur un autre registre, Jean-François Bayart considère que la France est obnubilée par « l'argent facile et les succédanés de l'idéologie impériale » pour adapter sa politique et sa diplomatie aux mutations en cours sur le continent et au niveau du système international.⁵

Il faut dire que les exigences internes des Etats africains, tout comme le changement du contexte mondial, ont conduit inexorablement à un bouleversement radical

* Les opinions exprimées dans ce Situation Report ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Institut, ses Trustees, les membres du Conseil, ou des donateurs. Les chercheurs de l'Institut et leurs collaborateurs écrivent dans leur capacité personnelle et leurs opinions ne représentent pas la position formelle de l'ISS.

qui affectera l'ensemble des structures de cette politique africaine traditionnelle de la France.

Quels sont les facteurs de cet aggiornamento dans les relations franco-africaines ? Comment se décline-t-il ?

Quelles sont les raisons profondes de la tendance multilatérale de la politique africaine de la France ?

Dans quelle mesure s'associe-t-elle avec l'Union Africaine pour résoudre les conflits africains et quelle est la nouvelle doctrine de la France devant un continent traversé par des crises politiques, alimentaires et financières ?

Pour certains auteurs, la France s'est désintéressée de l'Afrique parce qu'elle ne représente plus, à ses yeux, des intérêts politiques et économiques d'autant qu'elle ne semble plus disposer des ambitions et des moyens de sa politique africaine⁶. Ce désengagement se ressent dans une forme de « banalisation » peu ou prou ambivalente qui s'imprime dans un processus d'abandon construit autour des impératifs de modernisation du dispositif français des affaires africaines.

Si la continuité l'emporte au-delà des alternances politiques intervenues en France et des discours annonciateurs de rupture dans les pratiques de la politique africaine, il convient de noter cependant des évolutions inédites dans les différents secteurs qui couvrent les relations franco-africaines. L'effondrement du mur de Berlin, consécutif à la fin de la Guerre froide et les vagues de démocratisation, qui ont envahi les anciens pays de l'Est, auront des conséquences sur le maintien des régimes autoritaires africains que Paris ne cesse de soutenir selon la logique de la « Françafrique ».

Toutefois, la France ne pouvait tourner le dos à un « retournement du monde » qui l'a incitée à faire de la « démocratie de marché » un instrument au service de sa diplomatie, notamment de ses relations africaines. C'est dans ce tropisme qu'elle s'engagera dans des réformes institutionnelles et politiques qui seront centrées sur les outils de sa coopération avec le continent africain. On pourrait y voir la fin d'une époque ou tout simplement une période de transition dans les relations franco-africaines qui signifierait une remise en cause d'une politique traditionnelle « sclérosée » ne répondant pas aux nouvelles demandes africaines, encore moins « à l'ordre mondial relâché » où les pays du Tiers-Monde se tournent vers d'autres partenaires.⁷

Cela dit, il est question aussi d'un allègement du dispositif militaire français en Afrique et de l'instauration de nouvelles modalités pour son implication dans les crises africaines. Dans le domaine économique et financier, les changements seront manifestes par la réduction drastique de l'aide au développement mais surtout par l'émergence d'une conditionnalité économique pour ces pays soumis aux politiques d'ajustement structurel avec des résultats décevants.

En comparant la politique africaine de la France et celle du Royaume-Uni, on se rend compte que dans ce domaine précis, les deux pays « évoluent en parallèle et se croisent peu ».⁸ Les expériences sur le terrain (2000/2001) en Sierra Leone et République Centrafricaine, dans le cadre des Nations Unies, ont montré la prépondérance de l'influence de l'un ou de l'autre en fonction de sa zone. De façon globale, la politique du Royaume-Uni, à l'égard de l'Afrique, s'est révélée très dynamique au moment où celle de la France marquait des signes d'essoufflement. Ainsi, sous l'impulsion de Tony Blair, en 1997, l'action est focalisée sur la lutte contre la pauvreté et la gestion transparente des ressources minières et pétrolières. Une éthique diplomatique devait accompagner toute la stratégie d'aide au développement du continent. Cette priorité accordée à l'Afrique apparaît très éloignée des préoccupations françaises. Cependant, cette politique, à tonalité idéologique, marquera le pas, pour avoir négligé les réalités politiques locales, à l'instar de la prise de position radicale de Londres dans la crise du Zimbabwe où le président Mugabe est finalement considéré par ses pairs africains comme une victime.

De même, Le Royaume-Uni était obligé de procéder à des coupes budgétaires en raison de son engagement en Irak et de sa politique sécuritaire. On note un écart important entre les objectifs stratégiques et commerciaux annoncés et les capacités d'action, surtout en cette période de crise financière. En tout état de cause, Londres et Paris partagent une conviction, celle de l'aide nécessaire pour l'Afrique. Celle-ci dépendra de la nature et de la dimension des relations entre l'Afrique et les différents pays européens, plus particulièrement des liens avec la France.

Le discours de la Baule et la stratégie sécuritaire à l'épreuve de la réalité

Le tournant se dessine à partir des années 1990, notamment sur le plan politique où le discours du président François Mitterrand, lors du sommet franco-africain de la Baule du 12 juin 1990, qualifié aussi de « doctrine de la Baule », annonce la couleur : « La France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté. »⁹

Cette conditionnalité démocratique de l'aide française sera diversement appréciée par les différents chefs d'Etats africains, habitués aux largesses de la « rue Monsieur »¹⁰ et aux réseaux de la cellule africaine de l'Elysée. Dans le souci d'apaiser les « amis ou clients africains » de la France (Bénin, Gabon, Cameroun, Zaïre, Mauritanie, Niger etc.) et d'une certaine manière de cautionner la restauration autoritaire, François Mitterrand dira, au sommet suivant, celui de Chaillot, en novembre 1991 : « Chacun saura, j'en suis convaincu, fixer en toute indépendance les modalités et le rythme qui conviennent dès lors que la direction est prise ». Le message n'est pas tombé dans les oreilles d'un sourd, et les militaires à la tête de la plupart des pouvoirs africains commencèrent immédiatement à imposer leurs « modalités et rythmes » en fonction de leur conception du pouvoir. Ainsi, ils parviendront à piéger et à neutraliser les oppositions qui avaient cru à une démocratisation supervisée par la puissance tutélaire.

Selon Jean-françois Bayart, la France « s'est montrée incapable d'opérer une synthèse entre sa nouvelle doctrine...et la dure réalité des faits, entre le passé et le présent, et enfin entre les différents pays de son « pré carré. »¹¹ Cette ambivalence de la politique africaine de la France a compromis toute velléité de transformation démocratique en Afrique, érodant ainsi sa crédibilité auprès des élites africaines. Comment peut-elle appuyer ou encourager la démocratie en soutenant en même temps des régimes autoritaires comme celui du défunt Eyadema, de Compaoré, de Ould Taya ou d'Habyarimana ?

En tout cas, la rupture entre la politique traditionnelle et les intentions novatrices n'a pas eu lieu. Ce constat s'effectue aussi dans le domaine de l'intervention militaire où la doctrine annoncée est mise à l'épreuve. En effet, la France, dans une démarche volontariste de rompre avec la fonction de « gendarme de l'Afrique » par ses interventions intempestives sur le continent pour venir en aide aux régimes aux abois, a décidé de procéder à la révision de sa coopération militaire conformément à la doctrine du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP). En fait, il s'agit de ne plus intervenir directement dans les crises africaines mais d'impliquer les troupes africaines dans les zones de conflits qui menacent l'équilibre du continent.

Dans cette optique, des exercices militaires interafricains seront organisés (« Guidimakha » en 1998, regroupant des troupes venant de la Mauritanie et du Sénégal), au Gabon en 2000, au Togo en 2001, impliquant les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) mais aussi d'autres de l'Afrique centrale et de l'Est comme le Tchad, le Cameroun (2006) et la Tanzanie (2002). La France apportera son appui financier et militaire suivant la logique de sa nouvelle doctrine militaire sur le continent. Dès lors, elle affiche sa volonté d'encourager les organisations africaines comme la CEDEAO et l'Union Africaine à intervenir activement dans la résolution des crises africaines.

Parallèlement à cette orientation, la France va initier l'opération « Artémis » (Force multinationale sous mandat de l'ONU) en République Démocratique du Congo

(RDC) pour apaiser les souffrances des populations civiles de la région de l'Ituri au moment où la Mission de l'ONU (MONUC) donne des signes de faiblesses notoires dans la sécurisation des zones de conflits.

D'autres actions suivront notamment dans le cadre européen au niveau de L'EUFOR /Tchad/RCA (République Centrafricaine) afin de protéger les réfugiés du Darfour et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

Mais, les coupes budgétaires incessantes et opérations militaires pour sauver certains pouvoirs africains menacés par des rébellions intérieures montrent les limites et les incohérences d'une telle révolution. En adoptant des positions paradoxales sur certaines crises africaines, au Niger, aux Comores et en Côte d'Ivoire en 2002, lorsque la rébellion menaçait le pouvoir de Laurent Gbagbo et risquait d'instaurer la guerre civile, la France a montré les ambiguïtés de sa nouvelle doctrine de non-intervention dans les affaires africaines.¹² Force est de retenir que les issues des crises africaines ne peuvent être trouvées que lorsqu'on aura associé, dans les différentes phases de négociation, les Africains à travers la CEDEAO ou l'Union Africaine. D'ailleurs, les progrès considérables enregistrés, pour venir à bout de cette crise ivoirienne, ont été obtenus grâce à la médiation du président Burkinabé, Blaise Compaoré. Il réussira, plus ou moins, à réconcilier les acteurs de ce conflit par la signature, le 4 mars 2007, de l'accord de Ouagadougou qui a permis d'élaborer un calendrier pour l'organisation des prochaines élections présidentielles.

Certes, l'opération Licorne, mobilisant près de 4000 soldats, a contribué à sauver la Côte d'Ivoire du spectre d'un embrasement généralisé. Toutefois les risques d'un enlèvement étaient patents quand, en novembre 2004, les forces armées nationales ont bombardé le camp de Bouaké, tuant 9 soldats français. La riposte française s'est soldée par la neutralisation de la flotte aérienne ivoirienne. Depuis, les relations franco-ivoiriennes restent tendues même si on observe une décrispation avec l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy, plus enclin à une normalisation qui pourrait intervenir après les échéances électorales en Côte d'Ivoire, prévues en novembre puis reportées au mois de décembre 2008.

Tout compte fait, la recherche d'un cadre multilatéral constituera désormais la pierre angulaire de la politique africaine de la France afin de rompre définitivement avec le « foccartisme ». ¹³ Dans cette optique, elle active un pôle d'influence cristallisé autour d'un héritage historique, linguistique, culturel et affectif que constitue la francophonie dans laquelle l'Afrique et les autres pays francophones forment un bloc suffisamment soudé pour s'opposer à la domination américaine et, pourquoi pas, à la marche d'une Chine envahissante.

Les signes d'un désengagement économique et financier

Le véritable défi auquel est confrontée la politique africaine de la France se situe en effet dans les demandes incessantes des pouvoirs africains acculés par la crise économique, le poids de la dette et les contestations de la jeunesse touchée par le chômage et le manque de perspectives. Face aux nombreux besoins des Etats africains, la France a-t-elle encore les moyens pour atteindre ses objectifs d'aide publique au développement (APD), fixés autour de 0,7% du PIB en 2012 par l'ancien président Jacques Chirac ? D'ailleurs, cette échéance a été repoussée à l'horizon 2015 par son successeur¹⁴. Elle ne s'élèverait qu'à hauteur de 7,8 milliards d'euros, accusant, en 2008, une baisse considérable. ¹⁵

Rappelons que depuis leur indépendance jusqu'au milieu des années 1980, les pays africains liés à la France ont été des partenaires économiques protégés, comme sources de matières premières et stratégiques (pétrole, uranium), mais aussi comme des marchés favorables aux industries et entreprises françaises. De plus, ils partagent, pour la plupart, la monnaie CFA, rattachée au franc français avant la création de la monnaie unique européenne, l'euro.

Cependant, la crise économique et financière que la France a dû vivre et la situation peu reluisante des Etats africains acculés par les dettes publiques et

les déficits budgétaires récurrents ont conduit à une mutualisation de l'aide au « fardeau africain » que la France ne peut plus supporter toute seule en raison des exigences (critères de convergence) de la construction européenne. Elle passera par les institutions financières européennes (FED), par la convention de Cotonou ACP-UE ou par le biais des instances financières de Bretton Woods (FMI et Banque Mondiale), établissant ainsi une conditionnalité de son aide au développement. C'est la référence, en 1994, à la « doctrine d'Abidjan » ou « doctrine Balladur », du nom du premier ministre de l'époque, qui subordonne désormais les engagements financiers français au profit des partenaires africains à la conclusion d'accords entre ces derniers et le FMI ou la Banque Mondiale. Du rôle de principal bailleur de fonds, la France devient modestement un intermédiaire entre ces organisations financières internationales et les Etats africains « du champ ».

L'événement majeur dans ce processus de désengagement sera la dévaluation de 50% du franc CFA en 1994, traduisant la consécration de la doctrine d'Abidjan en termes de relâchement progressif des relations économiques et financières entre la France et les pays africains. Celui-ci est précédé d'une batterie de réformes qui n'épargneront aucune structure du dispositif de la coopération franco-africaine. C'est ainsi que le ministère de la coopération sera supprimé, le 1^{er} janvier 1999, et intégré au ministère des affaires étrangères¹⁶. On mettra également en place un Comité Interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) dont le secrétariat est confié à la fois audit ministère et à celui de l'économie, des finances et de l'industrie. Le « fameux pré carré » va se diluer dans une vaste « zone de solidarité prioritaire » (ZSP) qui recouvre du coup tout le continent africain, avec un élargissement aux autres Etats du Pacifique et des Caraïbes.

En dépit de cette réforme, l'Elysée, à travers la cellule africaine, continue de jouer un rôle important dans les relations franco-africaines, notamment dans le domaine de la sécurité collective. Elle semble être contournée lors de la rédaction du discours de Dakar, prononcé par le Président Nicolas Sarkozy, le 26 juillet 2007.

La France a fait montre de son incapacité à répondre favorablement aux préoccupations majeures des Etats africains aussi bien dans les domaines économiques et financiers que dans celui de la défense et de la sécurité même si elle prône, dans le discours, l'intérêt particulier qu'elle porte pour le continent. Selon, Daniel Bourmaud, « La place dévolue à la politique africaine de la France est réhabilitée car elle s'inscrit dans une géopolitique mondiale dont les grandes lignes ont été rappelées à plusieurs reprises par les gouvernants eux-mêmes. »¹⁷

En réalité, la vraie feuille de route de ce volet de la diplomatie française ne sera précisée qu'à la suite de l'élection du Président Jacques Chirac. En 2002, des clarifications du ministre des affaires étrangères de l'époque, Dominique Villepin, viendront conforter la volonté de donner à la politique africaine sa véritable signification au risque de heurter les résistances françaises et africaines. Si le principe de la multilatéralisation de l'aide se confirme quelques années plus tard, dans un monde dominé par « l'hyper puissance américaine », il ne fait que traduire les nouveaux enjeux dans les relations internationales où la France renforce sa position au niveau de la dynamique européenne qui lui sert maintenant d'appui pour plaider le sort de l'Afrique.

La tonalité des propos du président Nicolas Sarkozy à l'Assemblée des Nations Unies illustre bien cette nouvelle orientation : « L'Europe dit à l'Afrique qu'elle va s'engager à ses côtés dans le co-développement, qu'elle veut être votre partenaire privilégié, qu'elle a avec l'Afrique une communauté de destin, une solidarité profonde. L'Europe dit à l'Afrique qu'elle a sa place parmi les membres permanents du Conseil de sécurité et dans le G8. Comment imaginer qu'on puisse régler les grandes affaires du monde en ignorant le continent africain... ? L'Europe croit dans la renaissance africaine, qui est en marche et qui est d'abord entre les mains des Africains, et particulièrement entre les mains de la jeunesse africaine qui est la jeunesse du monde... »¹⁸

En effet, cette intervention révèle une rupture comparativement au discours de Dakar dans lequel il considérait que « l'homme africain n'était pas assez entré dans l'histoire ».¹⁹ Ces paroles, unanimement reconnues par les Africains comme une humiliation, constituent un précédent dans les messages officiels habituellement adressés à l'Afrique. Les réactions des Africains sont vives et nombreuses, la dernière est celle du président sénégalais, Abdoulaye Wade, qui conteste cette thèse et rajoute que le président Sarkozy, « ami de l'Afrique » est sans doute « victime de son nègre ».²⁰ Cette tension franco-africaine est renforcée par « l'escalade judiciaire » entre Paris et Dakar, depuis que le juge du parquet d'Evry, Jean-Wilfried Noël, a lancé des mandats d'arrêt internationaux contre neuf personnalités sénégalaises y compris l'ancien premier ministre, Mame Madior Boye, dans le cadre d'une enquête sur le naufrage du bateau « Le Joola ».²¹

La politique africaine de la France sous Nicolas Sarkozy manque encore de lisibilité. Au-delà du discours de rupture annoncé en Afrique du Sud, elle insiste sur le désir de partenariat avec les Etats africains en mettant l'accent sur le co-développement. Cependant, cette dimension semble être masquée par la cristallisation du discours autour de la lancinante question de l'immigration.

La « Françafrique » en question ?

Pendant la campagne électorale pour la présidentielle de 2007, le candidat Nicolas Sarkozy a prôné le changement dans la politique africaine de la France. Il s'engage en cas de victoire à bâtir avec l'Afrique « une relation nouvelle, assainie, décomplexée, équilibrée et débarrassée des scories du passé ».²² En clair, il s'agit de repenser les relations franco-africaines éloignées de leur conception initiale et orientées vers des perspectives de développement économique.

Mais, le hiatus s'est vite installé entre le discours de bonne intention et les réalités complexes des rapports que la France a tissés avec l'Afrique depuis près d'une cinquantaine d'années. Force est de constater que le président Sarkozy s'est approprié l'héritage de son prédécesseur relativement à sa fonction d'avocat de l'Afrique dans les instances internationales comme le témoigne le discours à la 63^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies en septembre dernier. La rupture significative marque le pas, elle est observée dans le style et l'attitude à l'instar du « discours provocateur » de Dakar.

Les pratiques politiques symboles de la « Françafrique » n'ont pas véritablement disparu, elles restent encore prégnantes à travers le maintien de certaines habitudes, aides de toute nature à des dirigeants africains du « pré carré traditionnel », connus pour leur gestion autoritaire du pouvoir, la mal gouvernance, la corruption et les atteintes aux droits de l'homme. On n'hésite pas non plus à sauver le régime d'Idriss Déby Itno, menacé par l'attaque sur N'Djamena par des rebelles venus du Soudan, en février 2008.

Les critiques viendront aussi de l'intérieur quand le secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie, Jean-Marie Bockel, remarque « le retard dans l'application des promesses électorales » du président.²³ La sanction ne tardera à tomber car il changera de département pour s'occuper désormais des anciens Combattants. Avant lui, Jean-Pierre Cot, ministre de la Coopération sous François Mitterrand, avait été remercié du gouvernement en décembre 1982, pour avoir exigé aux pays du « champ » le respect des droits de l'homme et surtout un bon usage de l'aide au développement.²⁴

C'est vrai qu'il faut beaucoup de temps pour réformer et refonder, sur d'autres bases et principes, les relations franco-africaines. Certains analystes pensent déjà que l'Afrique va se passer de la France.²⁵ Devant cet « échec de la doctrine de rupture », le Président Nicolas Sarkozy persiste sur sa volonté de rénover la relation entre la France et l'Afrique. Il choisira cette fois-ci, l'Afrique du Sud, pour lancer des propositions qui s'articulent autour de quelques points.

D'abord, les accords de défense qui ne répondent plus aux réalités du monde seront révisés conformément aux « intérêts stratégiques de la France et de ses

partenaires africains ...La France sera ouverte au dialogue avec tous ceux qui souhaitent nouer avec elle un nouveau partenariat en matière de sécurité.»²⁶ Sur le fond, un nouveau principe sera érigé en règle cardinale pour garantir et consolider les relations franco-africaines afin de prévenir à toute incompréhension.

Ainsi, l'annonce est faite sur la publication de tous les prochains accords de défense qui lieraient la France et les pays africains. Le « principe de transparence » est en effet une nouveauté dans ces rapports qui ont toujours été entourés de secret aussi bien du côté des Africains que du côté français. Aujourd'hui, ce changement se manifestera par « l'association du Parlement français aux grandes orientations de la politique de la France en Afrique ».²⁷ Jusqu'à présent, ce domaine était réservé et ne pouvait faire l'objet de débat parlementaire fécond, en raison d'un consensus tacite sur cette question des relations particulières entre la France et ses anciennes colonies. En levant le voile sur les prochains accords de défense, les autorités françaises marqueront un pas décisif dans la normalisation des relations avec les Etats africains.

Le troisième point se confirme déjà sur le terrain par le renforcement de la collaboration entre la France et l'Union Africaine (UA) pour la résolution des diverses crises africaines, ceci dans le but de tourner la page et de ne plus se compromettre dans les affaires africaines. Dans cette recherche de sécurité collective africaine, la France participera au montage des futures forces de l'Union Africaine prévues à l'horizon 2010-2012.

L'approche se précise : « Je souhaite que la France s'engage davantage aux côtés de l'Union Africaine. »²⁸ Le quatrième axe de cette politique se focalise sur l'implication de l'Europe comme partenaire de l'Afrique en matière de paix et de sécurité. Cet ensemble de mesures ne pourra améliorer les relations franco-africaines que lorsque des transformations seront encouragées pour l'ancrage de la démocratie et de la justice en Afrique tout comme le volume de l'aide au développement devra être considérablement augmenté et tourné vers des secteurs prioritaires.

L'activation du co-développement ou l'aide au développement

Le système de coopération entre la France et l'Afrique repose sur un dispositif dont l'Agence Française de Développement (AFD) est le socle par lequel passe l'aide au développement destinée aux pays africains. Ceux-ci sont économiquement et financièrement dépendants de la manne que Paris leur accorde en fonction des programmes établis et de la nature des relations que les chefs d'Etats africains ont su préserver.

Touchée par la crise économique et financière mondiale ainsi que les restrictions budgétaires imposées par l'Union européenne, la France distille son aide et la réduit de façon notoire. De plus, l'Afrique représente actuellement une part marginale des entreprises françaises, délocalisées vers les anciens pays de l'Est ou le Maghreb où la main-d'œuvre est bon marché. Cette nouvelle donne a incité bon nombre de pays africains à se tourner vers d'autres partenaires comme la Chine, l'Inde ou les monarchies arabes qui sont moins regardants sur la nature des régimes, encore moins sur les atteintes aux droits de l'Homme.

La relance de la nouvelle politique est sans doute dictée par une lecture plus objective et réaliste des mutations sur la scène mondiale et une meilleure prise en compte des réalités africaines qui ont beaucoup évolué, eu égard aux résultats des processus de démocratisation plus ou moins mitigés, mais surtout au comportement des élites dirigeantes assez différent de leurs aînés.

La politique de co-développement qui a été, un moment donné, présentée comme une innovation dans les relations franco-africaines, n'a pas fourni des résultats probants sous le règne des socialistes. Aujourd'hui, cette politique parrainée par Brice Hortefeux (ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement) ne dispose pas des moyens susceptibles de lui permettre de remplir la mission assignée.²⁹ L'enjeu est plutôt centré sur la lutte contre l'immigration qui apparaît comme un avatar dans la politique africaine de la France.

N'ayant pas réussi à purger le passif de la Françafrique, la France s'évertue à concevoir une politique à la hauteur de ce que certains analystes appellent le « défi de la séduction » qui consiste à manifester un regain d'intérêt pour un continent où la présence chinoise inquiète les habitués des sommets franco-africains. De ce point de vue, le débat demeure posé sur les initiatives françaises pour mener une politique capable de favoriser l'accélération de la croissance économique génératrice d'emplois en Afrique.

Pour atteindre cet objectif, la nouvelle feuille de route s'appuie sur l'action de l'Agence Française de Développement qui sera dotée d'un fonds d'investissement de 250 millions d'euros en faveur des entreprises africaines.³⁰ Dans le même temps, elle deviendra incontournable dans les engagements français sur le continent, notamment pour le secteur privé ciblé par un programme d'un budget de 2 milliards d'euros étalés sur une période de 5 ans. La finalité est de pouvoir financer un nombre important d'entreprises africaines (2000) et créer des emplois (300.000).³¹ Cette ambition des autorités françaises trouvera-t-elle un écho favorable au niveau des élites et des populations ? Les premières sont déçues des ambivalences de la politique africaine de la France, de sa gestion des crises en Afrique, les secondes par son indifférence par rapport à leur état de pauvreté, mais surtout au détournement des ressources publiques, placées ou réinvesties en Occident par des dirigeants indécidables. L'enquête publiée par le quotidien « le Monde » en février 2008, à la suite d'une plainte pour « recel de détournement d'argent public », déposée par trois associations françaises et visant cinq chefs d'Etat africains, a révélé l'importance de leur patrimoine, « le gaspillage des fonds publics »³² et les largesses dont ils bénéficient à Paris, alors que les populations de ces pays vivent dans la misère et la pauvreté. La fin de la « Françafrique » suppose aussi la levée de l'opacité qui entoure les relations franco-africaines.

Conclusion

La politique africaine de la France dépasse maintenant le cadre fusionnel ou de complicité du passé, elle embrasse d'autres logiques qui ne sont plus les préoccupations de puissance et de contrôle d'espaces économiques pour ses entreprises. Elle exige un changement de mentalité et de pratiques politiques pour s'insérer dans un monde interdépendant soumis à des tensions diverses qui expliquent la nécessité d'adaptation et de multilatéralisation des relations. Même si la France ne cesse de manifester sur toutes les tribunes l'intérêt qu'elle porte pour l'Afrique, a-t-elle néanmoins les moyens de cette politique généreuse vis-à-vis d'une Afrique confrontée à des crises politiques, alimentaires, sans parler des maladies et de l'hémorragie importante d'une partie de ses ressources humaines : les jeunes et les intellectuels ?

Alors quel est l'avenir des relations entre la France et les pays africains au moment où l'on constate des symptômes d'essoufflement par manque de lignes claires et crédibles ?

Les moyens économiques et financiers sont certes nécessaires mais insuffisants pour restaurer la confiance et mobiliser les partenaires africains autour des valeurs universelles, démocratiques. C'est dans cet interstice que se nichent les revendications pour les libertés, le respect des droits, la bonne gouvernance et la construction d'Etat démocratique en Afrique. De même, l'appropriation de l'Union Africaine des problèmes du continent est gage de protection contre toutes formes d'ingérence extérieure. Il est évident que le nouveau partenariat entre l'UE et l'Afrique validera l'efficacité des acteurs mobilisés pour que le continent ne soit plus le théâtre de déchirements.

En la matière, le discours de la France ne doit pas être entaché d'ambiguïtés, tout comme les relations personnalisées avec les dirigeants en mal de légitimité méritent un réel toilettage afin de sceller le sort de la « Françafrique ».

Le recours permanent à l'Union Africaine ou à des organisations régionales pour la gestion des affaires du continent responsabilise les instances africaines, mais celles-ci sont handicapées par la faiblesse des moyens et des querelles internes qui entravent considérablement leur fonctionnalité. L'apport français, en termes

de logistique, de diplomatie et d'action élargie dans le cadre régional par l'Union Européenne, en affirmant pour l'Afrique la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), au niveau international par le biais des Nations Unies ou de la Francophonie, contribue à la sécurisation et à la stabilité du continent qui fait face à de nombreux défis.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages :

L'Afrique répond à Sarkozy, contre le discours de Dakar. Paris : Phillippe Rey, 2008

BAYART, Jean-François. *La Politique africaine de François Mitterrand.* Paris : Karthala, 1984

BOURGI, Albert. *La Politique française de coopération en Afrique: le cas du Sénégal.* Paris : LGDJ, 1998.

BOURMAUD, Daniel. *La Politique en Afrique.* Paris : Montchrestien, 1997

COT, Jean-Pierre. *A l'épreuve du pouvoir : le Tiers-Mondisme, pourquoi faire ?* Paris : Seuil, 1984

GLASER, Antoine. *Sarko en Afrique.* Paris : Plon, 2008

MICHAÏLOF, Serge. *La France et l'Afrique, vade-mecum pour un nouveau voyage.* Paris : Karthala, 1993.

NGOUPANDE, Jean-Paul. *L'Afrique sans la France.* Paris : Albin Michel, 2002

PEAN, Pierre. *Affaires africaines.* Paris : Fayard, 1983

VERSCHAVE, François-Xavier. *Noir Silence. Qui arrêtera la Françafrique ?* Paris : Les Arènes, 2000.

II. Articles de périodiques

BAYART, Jean-François. *France-Afrique : aider moins pour aider mieux.* In : Politique internationale, N°56, été 1992, pp. 141–159

BOURMAUD, Daniel. *La France quitte-t-elle l'Afrique ? La nouvelle politique africaine de la France à l'épreuve.* In : Esprit, N°8 et 9, août-septembre 2005, pp.17–27

CHÂTAIGNER, Jean-Marc. *Principes et réalités de la politique africaine de la France.* In : Afrique contemporaine, N° 220, vol. 4, 2006, pp. 247–261

CHRETIEN, Jean-Pierre. *Le Discours de Dakar : le poids idéologique d'un « africanisme » traditionnel.* In : Esprit, n°11 novembre 2007, pp.163–181

GILLET, Nathalie et LEJEAL, Frédéric. *France-Afrique : A quand la rupture ?* In : Jeune Afrique, hors-série, n°18, avril 2008, p.36

LAFARGUE, François. *La France devant la présence chinoise en Afrique.* In : Défense nationale et sécurité collective, N°7 juillet 2007, pp.33–40

LEDAY, William. *La Gestion des crises africaines : vers une clarification de la doctrine française.* In : Défense nationale et sécurité collective, N°1 janvier 2007, pp.29-38 et Dimensions politiques du partenariat stratégique Chine-Afrique. In : Défense nationale et sécurité collective, n° 1 janvier 2007, pp.95–102

MARCHESIN, Philippe. *La Politique africaine de la France en transition.* In : Politique Africaine, n° 71, octobre 1998.

NORLAIN, Jacques. *Maintien ou rétablissement de la paix en Afrique*. In : Défense nationale et sécurité collective, n°1 janvier 2007, pp15-27

OMBALLA, Magelan. *La France et l'Afrique*. In : regards sur l'actualité, n°332, juin-juillet 2007, pp.49-62

Politique Africaine, n°105 mars 2007, pp7-26. Dossier France-Afrique, sortir du pacte colonial.

RICHE, Elodie. *Premier bilan de l'Amis et de la coopération UA/UE dans la crise du Darfour*. In : Défense nationale et sécurité collective, n°1 janvier 2007, pp.39-47

III. Documents officiels

Discours prononcé par le Président François Mitterrand à la Baule, le 20 juin 1990. In : Politique étrangère, mai-juin 1990, p. 130

Discours du Président de la République française à la réunion de haut niveau des Nations Unies sur les besoins de l'Afrique. New York, lundi 22 septembre 2008. 3 p.

Discours de M. Le Président de la République devant le Parlement sud-africain. Le Cap, jeudi 28 février 2008. 9p.

Discours de M. Le Président de la République, 63^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies. New York, mardi 23 septembre 2008. 4p.

Discours de M. Nicolas Sarkozy, président de la République française. In : Le Soleil (quotidien sénégalais officiel), du vendredi 27 juillet 2007.

IV. Journaux, quotidiens

Le quotidien (journal sénégalais) **du 15 octobre 2008**

L'express du 22 décembre 1979.

Le Monde du 16 janvier 2008, le Monde du 1er février 2008

* Enseignant-chercheur en sciences politiques à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal).

1 Le concept est dérivé de l'expression France-Afrique, forgée en 1955 par l'ancien président Félix Houphouët-Boigny, de la Côte d'Ivoire, pour désigner les bonnes relations entre l'ancienne métropole et les pays d'Afrique. Il est employé par son inventeur, François-Xavier VERSCHAVE, afin de désigner le système mis en place par la France pour mieux dominer et exploiter les ressources africaines. Il se présente sous formes de réseaux imbriqués touchant les milieux politiques, économiques et financiers, militaires, etc. Voir : François-Xavier VERSCHAVE. *Noir Silence : Qui arrêtera la Françafrique?* Paris : Les Arènes, 2000.

2 Jean-Marc CHÂTAIGNER. *Principes et réalités de la politique africaine de la France*. In : Afrique contemporaine, N° 220, vol. 4, 2006, pp. 247-261

3 In : L'express, du 22 décembre 1979.

4 Daniel BOURMAUD. *La France quitte-t-elle l'Afrique ? La nouvelle politique africaine de la France à l'épreuve*. In : Esprit, N°8 et 9, août-septembre 2005, pp.17-27

5 Jean-François BAYART. *France-Afrique : aider moins pour aider mieux*. In : Politique internationale, N°56, été 1992, pp. 141-159

6 Philippe MARCHESIN. *La politique africaine de la France en transition*. In : Politique Africaine, n° 71, octobre 1998.

7 Jean-Pierre COT. *La coopération franco-africaine en échec*. In : Le Monde diplomatique, janvier 2001.

8 Jean-marc CHÂTAIGNER, op.cit.p. 259

9 Discours prononcé par le Président François Mitterrand à la Baule, le 20 juin 1990. In : Politique étrangère, mai-juin 1990, p. 130

10 Adresse du ministère de la coopération, lieu de passage obligé et de rencontres entre responsables africains et autorités françaises.

11 Jean-François BAYART, op. cit. p.147

12 Magelan OMBALLA. *La France et l'Afrique*. In : regards sur l'actualité, n°332, juin-juillet 2007, pp.49-62

13 Du nom de Jacques Foccart, conseiller à l'Elysée, chargé des affaires africaines auprès du général de Gaulle mais aussi de Georges Pompidou et de Jacques Chirac pendant la première cohabitation (1986-1988). C'était

- l'interlocuteur privilégié des chefs d'Etats africains et le gestionnaire des réseaux de la politique africaine de la France.
- 14 Discours du Président de la République française à la réunion de haut niveau des Nations Unies sur les besoins de l'Afrique. New York, lundi 22 septembre 2008.3 p.
 - 15 Nathalie GILLET et Frédéric LEJEAL. *France-Afrique : A quand la rupture ?* In : Jeune Afrique, hors-série, n°18, avril 2008, p.36
 - 16 Aujourd'hui, un secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la francophonie est créé. Le site, 20, rue Monsieur, a été vendu en novembre 2007 par l'Etat français, pour une somme de 120 millions d'euros. Voir Jeune Afrique, hors série, avril 2008,op.cit.p.36
 - 17 Op.cit. p.20
 - 18 Discours de M. Le Président de la République, 63ème Assemblée Générale des Nations Unies. New York, mardi 23 septembre 2008.4p.
 - 19 Discours de M. Nicolas Sarkozy, président de la République française. In : Le Soleil (quotidien sénégalais), du vendredi 27 juillet 2007.
 - 20 En répondant tardivement au discours de Dakar, le mercredi 17 septembre 2008, lors d'un colloque international sur les tirailleurs sénégalais, le président Wade fait allusion à l'auteur du texte, le conseiller spécial du présent français, M. Henri Guaino. Voir le site Nettali.com
 - 21 En représailles, Dakar lance un mandat d'arrêt international contre le juge français pour « forfaiture et discrédit sur les institutions » et compte l'élargir à d'autres responsables français. Rappelons que le bateau a fait naufrage dans la nuit du 26 au 27 septembre 2002 faisant environ 2000 morts dont 22 Français. Voir: le Quotidien (journal sénégalais) du 15 octobre 2008.
 - 22 Nathalie GILLET et Frédéric LEJEAL, op.cit.p.35
 - 23 Entretien du secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie dans le journal Le Monde du 16 janvier 2008.
 - 24 Jean-pierre COT. *A l'épreuve du pouvoir : le Tiers-Monde, pourquoi faire ?* Paris : Seuil, 1984.
 - 25 Jean-Paul NGROUPANDE. *L'Afrique sans la France*. Paris : Albin Michel, 2002.
 - 26 Discours de M. Le Président de la République devant le Parlement sud-africain. Le Cap, jeudi 28 février 2008. 9p.
 - 27 Discours du Président de la République devant le Parlement sud-africain, p.5
 - 28 Discours du Président au Cap, ibid.
 - 29 Nathalie GILLET et Frédéric LEJEAL, op.cit. p.36
 - 30 Discours du Président Sarkozy devant le Parlement sud-africain, au Cap.op. Cit.p.6
 - 31 Discours du Président Sarkozy devant le Parlement sud-africain, au Cap. ibid
 - 32 Dans le Monde du 1er février 2008, les présidents africains concernés par l'enquête sont : Omar Bongo Ondimba du Gabon, Denis Sasso Nguesso du Congo, Blaise Compaoré du Burkina, Eduardo Dos Santos de l'Angola et Teodoro Obiang de la Guinée équatoriale.